**Envoi avec les comptes de taxes**

Restez à l’affut! Le calendrier de mesure des installations septiques sera disponible dès le 1er avril 2024

Vous pourrez le consulter sur le site web de la MRC, sur la page Facebook MRC Environnement, dans le journal du Haut-Saint-François du mois d’avril, dans le journal de votre municipalité ainsi que sur son site web.

Les municipalités d’Ascot Corner, Dudswell et Weedon seront divisées en 2 secteurs et une liste complète des rues par secteur sera disponible auprès de votre municipalité ou au 819-560-8401.

\*\*Attention!! Attendez au moins 2 jours après la date de fin des mesures indiquée pour votre secteur avant de nous appeler; il peut y avoir des retards en fonction de la météo ou d’autres imprévus.\*\*

Les fosses vidangées en 2023 ne seront pas mesurées.

Assurez-vous que les mesureurs auront accès à vos couvercles; barrière ouverte, chiens attachés, etc. **Les couvercles doivent être complètement dégagés de 6 à 8 pouces sur la totalité de leur circonférence et assez profondément pour voir la limite entre le couvercle et la fosse. Les boulons/vis doivent être dévissés pour que le mesureur puisse les retirer à la main sans outil. Ils doivent aussi être visibles de loin (indiqués par un ruban, un drapeau ou un piquet orange).**

Des frais de 25$ seront exigés pour toute visite supplémentaire si les mesureurs n’ont pas pu prendre les mesures lors de leur 1ère visite. Une fois les frais payés, votre adresse sera ajoutée à la liste qui sera planifiée en fin de saison.

Pour les contribuables qui possèdent une fosse scellée ou un puisard, aucune visite ne sera effectuée par les mesureurs. Vous avez droit à une vidange tous les deux ans, couverte par vos taxes. Simplement nous appeler pour la demander.

**Informations importantes :**

* Le mesureur n’inspecte pas votre fosse septique; il mesure simplement la boue et l’écume. La MRC est responsable de la mesure et de la vidange des fosses septiques, mais c’est vous, en tant que propriétaire, qui êtes responsable de sa conformité et de son bon fonctionnement.
* Le 90$ sur votre compte de taxes inclut : les mesures et les vidanges. Les mesures sont prises chaque année sauf celle qui suit une vidange puisqu’une fosse qui fonctionne bien, et qui a la bonne capacité par rapport au nombre d’occupants dans la maison, ne se remplit pas en 1 an. Votre fosse sera vidangée seulement si l’épaisseur de la couche d’écume est égale ou supérieure à 12 cm ou si l’épaisseur de la couche de boues est égale ou supérieure à 30 cm.

**819-560-8401 C’est une boîte vocale; laissez-nous un message complet et il nous fera plaisir de vous rappeler au plus tard le jour suivant.**